

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier

Vie professionnelle

Argumentation

Curiosité Vivacité

Examen

Discours

Réflexion



Culture

Soutien

Exposé



Encadrement

Compréhension

Engagement



Centre d'études stratégiques aérospatiales
www.cesa.air.defense.gouv.fr



Le conseil pédagogique du CESA

sous le haut patronage du général d'armée aérienne Stéphane Abrial,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Marc Fumaroli, *de l'Académie française.*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Bruno Neveu (†), *membre de l'Institut.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Martine Méheut, *présidente de l'Association européenne des enseignants.*

Brigitte Debernardy, *contrôleur général des armées.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Claude Carlier, *président de l'Institut d'histoire des conflits contemporains.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Aymeric Chauprade, *professeur de science politique à l'université de Neufchâtel.*

Hervé Coutau-Bégarie, *président de l'Institut de stratégie comparée.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Préface

Les Carnets du Temps contribuent à l'enracinement des jeunes officiers de l'armée de l'air dans la société.

Plus précisément, cette publication concourt au développement des connaissances indispensables à « l'honnête capitaine du XXI^e siècle »...

À cet effet, trente idées jugées capitales ont été identifiées au sein d'une dizaine de matières intéressant de près un futur responsable.

Ce sont ces idées maîtresses que vous retrouverez au fil des articles qui seront publiés par Les Carnets du Temps de septembre 2004 à juin 2007.

Je tiens à exprimer mes très vifs et très chaleureux remerciements aux personnalités de l'Académie, du monde diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le Conseil pédagogique.

Pour nous, elles ont accepté de relever le singulier défi qui consiste à dégager l'essentiel.

Je souhaite à chacun une lecture profitable !

Directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales

Objectifs pédagogiques des publications du CESA

1. *Les Carnets du Temps*

Les Carnets du Temps s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. *Les Fiches du CESA*

Les Fiches du CESA complètent *Les Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par *Les Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. *Les Cahiers du CESA*

Les Cahiers du CESA constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et *Les Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

4. *Le Bulletin de documentation*

Le Bulletin de documentation met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

5. *Penser les ailes françaises*

Penser les ailes françaises a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la Défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

www.cesa.air.defense.gouv.fr

**Centre d'études stratégiques
aérospatiales (CESA)**

1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :

GBA Guillaume Gelée

Rédacteur en chef :

Lcl Luc Mathieu

Rédacteur en chef adjoint :

Asp Grégory Vatin

Rédacteurs du CESA :

Adc Sylvaine Thébault (R)

Sgc Jérémie Alligier

Sgc Stéphane Lanzeray

Sgt Cassandre Davaic

Rédacteurs en chef

techniques :

Cdt Cyril Marchand

Ltt Muriel Berger

Maquette :

M. Philippe Bucher

Crédits photographiques :

Fonds documentaire de la
bibliothèque du CESA

Diffusion :

M. Pierre d'Andre

Sgt Audrey Lahon

Cal Julien Biguine

Correspondance :

CESA - BP 43

00445 ARMÉES

Tél. : 01 44 42 80 64

MTBA : 821 753 80 64

st.cesa@air.defense.gouv.fr

Impression :

Atelier de photographie et de
reproduction de l'armée de l'air
(APRAA)

26, boulevard Victor

00450 ARMÉES

Direction de l'APRAA :

Ltt Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la respon-
sabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS

ISSN 1769-4752

Relations internationales

Le plan Marshall..... 4

Économie

Le système monétaire international 6

Stratégie

Dimension psychologique et dualisme..... 8

Philosophie

Paul Ricœur, la juste mémoire et le pardon..... 10

Géopolitique

La démographie comme facteur géopolitique..... 12

Histoire de l'aéronautique militaire

Les bombardements stratégiques
sur le Japon (1944-1945)..... 14

Droit et institutions

L'organisation de la justice..... 16

Sciences

Les déchets nucléaires..... 18

Histoire

La Chine communiste..... 20

Pensée politique

La révolution 22

La bibliothèque essentielle

Romain Rolland : Européen avant l'heure 24

Une œuvre remarquable du cinéma

L'Ange bleu..... 26

Résonance du passé

Le traité de Rome 27

Au fil de la plume..... 28

Le plan Marshall

Le plan Marshall fut conçu pour aider à la reconstruction de l'Europe après la seconde guerre mondiale. Son nom officiel était *European Recovery Program*, mais il fut vite baptisé par les journalistes du nom du secrétaire d'État du président Truman, le général George Marshall (1880-1959). Le 5 juin 1947, ce dernier exposa la volonté du gouvernement des États-Unis de contribuer au rétablissement de l'Europe. Les pays d'Europe dévastés par la seconde guerre mondiale ne peuvent assumer seuls les coûts très élevés de la reconstruction.

À l'initiative de George Marshall et afin de contenir l'expansionnisme soviétique, une politique d'aide économique et financière est proposée pour la reconstruction de l'Europe. Ainsi, entre 1948 et 1951, les États-Unis consacrèrent plus de treize milliards de dollars (dont onze milliards en dons) au rétablissement de dix-sept pays européens qui, pour gérer cette aide, mirent sur pied des organismes communs à l'origine de la construction économique européenne. La situation dramatique d'après-guerre des Européens, aggravée par l'hiver particulièrement rigoureux de 1946-47, révéla d'immenses besoins en produits de première nécessité, terreau favorable à l'implantation du communisme, déjà présent en Europe orientale. Seuls les États-Unis pouvaient répondre à ces besoins.



Dix-sept pays répondirent à l'appel : Autriche, Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie, et, un an plus tard, la République fédérale allemande. Staline refusa l'offre américaine au nom de l'URSS, car elle était susceptible de mettre en cause son influence sur l'Europe de l'Est. Il fit pression sur les pays satellites pour qu'ils fassent de même. Prague et Varsovie, qui avaient répondu favorablement à l'offre américaine, durent donc revenir sur leur décision. La conférence des Seize s'ouvrit le 12 juillet 1947 au Quai d'Orsay avec pour objectif de rendre à l'Europe son niveau d'avant-guerre. Il s'agissait de mettre en place un projet global et cohérent de relance de l'économie par la productivité industrielle et agricole ainsi que par l'investissement, dans le cadre d'une coopération européenne. Partisan de l'économie libérale, Washington chercha à décourager l'aide au secteur public, mais la France parvint à obtenir de l'aide pour des entreprises nationalisées comme les Charbonnages ou EDF.

Afin d'attribuer rationnellement les aides financières du plan Marshall, l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), installée à Paris, fut chargée de répartir équitablement les crédits entre les différents États d'Europe. Son action consistait aussi à coordonner les politiques économiques de ses membres, à renforcer leurs relations économiques et à libéraliser les échanges commerciaux et monétaires. Cet organisme fut à l'origine de la création de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier), précurseur de la CEE et de l'Union européenne. L'OECE disparut en 1960 et fut remplacée par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique).

Le plan Marshall utilisait deux moyens d'action :

- **L'aide directe** consistait en dons et prêts en dollars alloués par le gouvernement des États-Unis. Elle servait à régler la fourniture de produits ou de services nécessaires au redressement.

- **La contre-valeur** : Le gouvernement des États-Unis réglait directement aux fournisseurs américains les équipements exportés vers l'Europe. Les importateurs européens versaient, en devise nationale, sur un compte spécial du Trésor de leur pays, une somme équivalente au montant de leurs achats. Les États-Unis acceptaient de laisser ces fonds à la disposition de l'État assisté à condition qu'ils soient affectés à d'autres dépenses d'investissement.

À la fin de 1949, une aide militaire fut mise en place lors de la création de l'OTAN. Le 1^{er} juillet 1951, elle fusionna avec l'*European Recovery Program* au sein du système de « sécurité mutuelle », mettant officiellement fin au plan Marshall.

Jusqu'en juin 1951, l'aide fournie aux États européens *via* le plan Marshall a été d'environ 13 milliards de dollars (20 % pour la France). Cet effort gigantesque a permis à l'Europe de se relever plus vite que prévu. Les Américains ont vu leur aide économique utilisée à bon escient et ont ouvert l'immense marché européen à leurs entreprises, leur permettant de s'implanter massivement et durablement. Ceci fut aussi à l'origine du rayonnement de la culture américaine.

Parallèlement, le Vieux Continent trouva les voies d'une relative unité politique et économique.

En janvier 1949, George Marshall démissionna des Affaires étrangères pour accepter en 1950 le portefeuille de la Défense lors de la guerre de Corée. Il reçut le prix Nobel de la Paix en 1952.

Le plan Marshall est souvent cité comme exemple pour son imagination, sa générosité, son efficacité et son ampleur.

Le système monétaire international

Il se caractérise essentiellement par un régime de change et par un étalon servant de référence monétaire. Le premier d'entre eux, l'**étalon-or** ou **Gold Standard**, fut mis en place à partir de 1850 en Europe et en Amérique du Nord. Il se caractérisait par la libre circulation de l'or et par sa convertibilité en monnaies nationales mais ne put survivre à la première guerre mondiale, le stock d'or mondial étant devenu inégalement réparti. De 1926 à 1931, une hiérarchie s'est rapidement établie entre les pays du centre du SMI, qui possédaient des réserves d'or importantes, et ceux de la périphérie, ne disposant que de devises susceptibles d'être convertibles en or par l'intermédiaire des devises clés (dollar, livre). Ainsi est né le **Gold Exchange Standard** (GES). Cette situation a abouti à la formation de blocs monétaires qui furent tous ruinés par la seconde guerre mondiale. C'est lors du sommet de Bretton Woods, ville de la côte Est des États-Unis, que les représentants des différents gouvernements alliés élaborèrent les fondations d'un nouveau système monétaire international, destiné à répondre aux désordres financiers causés par la seconde guerre mondiale.

Les accords de Bretton Woods (1944) consacrent le dollar comme la monnaie de référence du nouveau SMI.

Dans cette configuration, chaque devise est convertible à un cours déterminé, contre la monnaie de référence, en l'occurrence le dollar, lui-même convertible en or, à la parité de 35 \$ l'once. Un nouvel organisme, le Fonds monétaire international (FMI) fut chargé de faire respecter le système de parités fixes, garant de la stabilité des monnaies.



DR

Dollar américain.

Bien qu'il ait accompagné l'extraordinaire croissance économique du monde occidental, le GES en est cependant devenu la victime dans la mesure où, construit autour du dollar, il s'est révélé inadapté lorsque les croissances européenne et japonaise ont concurrencé la croissance américaine. L'augmentation des réserves en dollars des banques centrales étrangères conjuguée à la baisse des stocks d'or américains a effectivement abouti, en 1971, à l'inconvertibilité du dollar en or et à l'avènement du **Dollar Standard**.

Ce système d'étalon-devise, caractérisé par le fait qu'une monnaie nationale devient étalon pour l'ensemble, a renforcé, en dehors des États-Unis, le rôle du dollar comme monnaie internationale (monnaie de transaction, monnaie de

réserve et monnaie de placement). Or, le dollar présente une forte instabilité de ses cours puisque depuis 1973, le régime des changes est flottant. **En flottage pur**, les cours de change sont déterminés par les seuls marchés, c'est-à-dire par la loi de l'offre et de la demande. En fait, les gouvernements donnent des instructions à la banque centrale pour faire des interventions sur le marché des changes afin de soutenir le cours de leurs monnaies dans le cas d'une baisse jugée trop forte ou, au contraire, afin empêcher que la hausse n'entrave leurs exportations. Le **flottage est dit impur**.

Par opposition, il existe encore aujourd'hui quelques régimes de changes fixes ou quasi fixes. Ce dernier cas est celui du Yuan défini, depuis juillet 2005, par un panier de monnaies à dominante dollar dont les variations ne peuvent dépasser 3 % dans la même journée. Il s'ensuit depuis une très lente réévaluation de la monnaie chinoise (environ 6 %) alors que celle-ci est considérée comme sous-évaluée de 30 à 40 %, ce qui explique les demandes périodiques de réévaluation de la monnaie chinoise. Pour obtenir cette quasi fixité, la banque centrale (Banque du peuple de Chine) est conduite à accumuler des réserves en dollars considérables, atteignant au 1^{er} janvier 2007, 1 066 milliards de dollars.

Hong Kong dispose également d'un change fixe mais en situation de *Currency Board*, c'est-à-dire que la valeur de sa monnaie, le Hong-Kong dollar, varie avec l'entrée ou la sortie de devises, en l'occurrence le dollar américain.

Le système monétaire mondial actuel fonctionnera vraisemblablement encore longtemps en change flottant. Partant du principe que la stabilité financière est aujourd'hui devenue un bien public, la volatilité des taux de changes devrait être contenue. Dans ce but, seule une coopération monétaire et financière mondiale, plus efficace et plus large que celle pratiquée au sein du G7, impliquant une coresponsabilité entre les États *leaders*, semble pouvoir y parvenir.

L'étalon-or et le *Gold Exchange Standard* ont permis une progression régulière du commerce international et la reconstitution des relations économiques après-guerre. Le *Dollar Standard* a quant à lui fait transiter le système monétaire international des changes fixes vers les changes flottants et, « dans ce contexte, il est temps d'améliorer le processus de coordination internationale des politiques nationales, d'autant plus que la stabilité financière est un bien public⁽¹⁾ ».

1. Madame Denise Flouzat, monsieur Christian de Boissieu, *Économie contemporaine*, tome II, chapitre 15, novembre 2004.

Dimension psychologique et dualisme

La stratégie militaire comporte une composante matérielle et une composante intellectuelle. Le facteur psychologique occupe une place décisive et la prédominance du facteur matériel doit être relativisée.

Dimension psychologique de la stratégie

Une conséquence essentielle de la logique probabiliste⁽¹⁾ a été clairement exposée par le général Beaufre. Dès lors que l'information n'est pas parfaite, l'un des éléments fondamentaux du calcul stratégique est l'évaluation des intentions et des capacités de l'adversaire. Il en résulte une place importante et souvent décisive du facteur psychologique.

La place de l'intuition est ici essentielle. Frédéric II disait qu'un bon général doit avoir de la chance. Il arrive un moment où, toutes les possibilités d'information étant épuisées, le chef n'a d'autre choix que de se fier à son propre jugement pour arrêter sa décision.

Cette dimension psychologique n'est pas limitée à la prise de décision, elle intervient aussi dans le dénouement de la guerre. La victoire dans la bataille résulte, le plus souvent, d'un **facteur matériel** : une armée encerclée est complètement détruite par la mort ou par la captivité de ses hommes, une flotte est envoyée par le fond. Mais elle peut aussi découler d'un **facteur psychologique**, ce que le général Beaufre a résumé dans une formule provocante et excessive : « *On est vaincu lorsqu'on se reconnaît vaincu* ».

Le comte de Schaumbourg-Lippe a distingué ces deux aspects, dès le XVIII^e siècle. Napoléon a parfaitement saisi cette vérité : « *À la guerre, le moral et l'opinion sont plus de la moitié de la réalité* ». Il met en œuvre systématiquement ce que nous appelons aujourd'hui la **déception**. Cette dimension psychologique est décisive dans la dissuasion, dont l'effectivité résulte plus d'une perception des risques encourus et des réactions possibles de l'adversaire que de la réalité du rapport des forces matérielles.



DR

Les théories les plus récentes essaient de transposer cette maximisation de l'effet psychologique dans les stratégies d'action. La vogue des réflexions sur la coercition traduit le désir de parvenir au résultat recherché avec un minimum d'effets matériels, en réduisant l'ampleur des destructions causées, grâce aux progrès du

ciblage. Mais l'imbrication des activités civiles et militaires est souvent si étroite que l'idée d'une guerre «*propre*», sans dommages collatéraux, reste hypothétique.

Dualisme de la stratégie

Insister sur la dimension intellectuelle ou psychologique de la stratégie est nécessaire, à un moment où l'opinion dominante réduirait celle-ci à un processus purement technique. Mais cela ne signifie pas qu'il faille n'y voir qu'une opération se rapprochant de la méditation philosophique. La stratégie ne se «*joue*» pas dans le silence d'un cabinet, elle se développe dans le tumulte d'un conflit et le fracas des armes. La décision stratégique ne s'expose pas à une réfutation théorique, mais bien à une sanction pratique, qui peut se traduire par la destruction d'une armée, la perte d'une bataille, l'échec final d'une campagne, voire la ruine d'un État. Elle ne se construit donc pas dans le vide, mais avec une armée, définie comme étant toute formation, quels que soient son volume et sa composition, permettant de conduire une campagne sur un ou plusieurs théâtres d'opérations et d'obtenir des résultats de niveau stratégique. La stratégie n'est pas seulement un processus intellectuel, elle est aussi affaire de moyens : elle détermine leur nature et leur emploi, mais elle est aussi déterminée par eux. Elle comporte, à la fois, une **composante intellectuelle**, avec l'action personnelle du stratège, et une **composante matérielle**, avec les moyens qu'il peut mettre en œuvre. «*L'art de la guerre a un besoin continuel de l'emploi combiné et du rapprochement immédiat de l'intelligence et de la force*».

Les auteurs classiques, de Sun Zi à Montecucculi ont mis l'accent sur la première composante, parce que les moyens alors disponibles étaient relativement homogènes et que leur influence se faisait surtout sentir de manière quantitative, par le nombre. Clausewitz est l'un des premiers à avoir clairement exposé le développement de la composante matérielle, avec la croissance des effectifs, la diversification des moyens et la recherche de la destruction de l'ennemi. La révolution industrielle et technique a encore accru le poids relatif des moyens, au point que la composante matérielle est devenue prédominante et tend aujourd'hui à revendiquer l'exclusivité, comme le montre le discours sur la révolution dans les affaires militaires. Il s'agit là d'une déviation : le primat des moyens, à l'époque contemporaine, ne remet nullement en cause l'exigence d'une réflexion, tant sur les fins que sur les moyens, pour aboutir à une doctrine.

1. Carl von Clausewitz, *De la Guerre* : «*Chacune des deux parties tâchera de prévoir l'action de l'autre en tirant ses conclusions du caractère, des institutions, de la situation et des conditions où se trouve l'adversaire, et y accordera la sienne propre en se servant des lois du calcul des probabilités*».

Paul Ricœur, la juste mémoire et le pardon



DR

Depuis ses premiers travaux de traduction des *Ideen*¹ de Husserl alors qu'il était prisonnier pendant la seconde guerre mondiale, la pensée de Paul Ricœur repose sur une problématique qui conjugue les questions de phénoménologie⁽²⁾ et la psychanalyse ou la réflexion sur l'éthique et l'histoire. Cette dernière va constituer le thème récurrent dans l'itinéraire de la pensée ricœurienne, en partant de l'article de jeunesse paru en 1949, *Husserl et le sens de l'histoire*, puis, en 1955, dans le premier recueil d'essais du philosophe, *Histoire et vérité*.

En 2000, il publie *la Mémoire, l'histoire, l'oubli*, une recherche visant à combler une « lacune » de *Temps et Récit* (1983-1985) et *Soi-même comme un autre* (1990), dans laquelle il nourrit la discussion portant sur la **mémoire** et le **pardon**. En abordant, par la philosophie comparée, la phénoménologie de la mémoire, l'épistémologie⁽³⁾ des sciences historiques et l'herméneutique⁽⁴⁾ de la condition historique, Ricœur pose la problématique de la **représentation du passé** afin de mettre en place une « *politique de la juste mémoire* ». Pour cela, il s'attache à montrer que la phénoménologie de la mémoire tourne autour d'une interrogation précisément husserlienne : de quoi y a-t-il souvenir et de qui est la mémoire ? Il convient, en effet, d'opérer une distinction entre la mémoire « *mnème* » qui relève de l'affect où le souvenir y apparaît de manière passive sans que le sujet le veuille, et la mémoire « *anamnesis* » qui est de l'ordre de la quête, du rappel. Au travers de cette phénoménologie de la mémoire, Ricœur engage une discussion épistémologique sur la vérité en histoire, un thème qui lui est cher depuis son ouvrage de 1955, car selon lui, « *l'histoire est écriture de part en part* ». Or, il existe un « *conflit entre la mémoire des survivants et l'histoire déjà écrite* ». Ainsi, la représentation historique, ce qui transforme le témoignage ou l'archive en histoire scripturale, ne prend pas en compte la dimension humaine du souvenir. Aussi, Ricœur estime-t-il que le « *devoir de mémoire* » est un impératif, celui de « *rendre justice par le souvenir à un autre que soi* » afin de tirer des leçons et rendre hommage aux disparus. La dette n'est pas seulement un fardeau, elle est un héritage : « *Ne sommes-nous pas toujours redevables, pour une part de ce que nous sommes, à ceux qui nous ont précédés ?* ». Il revient aux

générations actuelles d'exaucer « *les promesses non tenues du passé* » de façon à mener une action thérapeutique au regard des blessures endurées par les victimes des « *événements horribles du XX^e siècle* », car c'est à l'égard de celles-ci que nous sommes endettés. Bien que cette dette vise à éviter l'oubli, elle ne doit pas pour autant tomber dans la tendance à la victimisation, dans « *l'obsession commémorative* ». À ce sujet, Ricoeur déplore « *l'inquiétant spectacle que donne le trop de mémoire ici, le trop d'oubli ailleurs, pour ne rien dire de l'influence des commémorations et des abus de mémoire et d'oubli.* »

La juste mémoire ne serait donc pas la capacité à commémorer ou à oublier mais plutôt la capacité à pardonner. Pour Ricoeur, « *l'esprit de pardon a le pouvoir de délier l'agent de son acte* ». Ce n'est pas l'acte qui est pardonné mais l'auteur de l'acte. Le pardon forme ainsi « *l'eschatologie⁽⁵⁾ de la mémoire* » qui rend seule possible « *une mémoire heureuse et apaisée* ». Selon l'opinion commune, le passé ne peut être changé. Bien qu'on ne puisse défaire ce qui a été fait, le sens de ce qui est arrivé n'est pas figé, l'histoire peut être réinterprétée, vue sous un angle différent et reprise afin d'accomplir les désirs et espoirs des hommes d'autrefois. La voie du pardon permettrait donc de « *suspendre les liens avec le passé pour retrouver le présent* » et de prendre conscience que des crimes similaires au passé sont perpétrés en ce moment sous nos yeux.

Quelles relations doivent avoir l'histoire, la mémoire et la justice ? Il y a un devoir de justice par le souvenir. Il y a une dette vis-à-vis de ceux qui nous ont précédés, mais il y a aussi la nécessité, pour Paul Ricoeur, d'un pardon difficile envers des individus qui ont commis des crimes sans pour autant oublier ces crimes dont l'exemplarité doit nous rendre moins aveugles à d'autres massacres présents ou commis.

Bibliographie

- Paul Ricoeur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Seuil, 2000.
- Jean Greisch, *Paul Ricoeur, l'itinéraire du sens*, Million, 2002.
- Domenico Jervolino, *Paul Ricoeur, une herméneutique de la condition humaine*, Ellipses, 2003.

1. *Les Idées directrices pour une phénoménologie pure et une philosophie phénoménologique.*
2. Cf. définition dans *Les Carnets du Temps* n°33, Merleau-Ponty, *Le corps*.
3. Étude critique des sciences.
4. Interprétation des textes.
5. Étude des buts ultimes assignés à l'homme et au monde.

La démographie comme facteur géopolitique

Aujourd'hui les techniques modernes de comptage et de statistique permettent avec des outils affûtés (taux de natalité, de mortalité, accroissement naturel, solde migratoire, espérance de vie, rapport de vieillissement démographique...) de mieux appréhender le devenir des sociétés. L'Institut national des études démographiques (INED), ou encore EUROSTAT illustrent l'avènement de cette science, véritable outil de prospective.

Au XVII^e siècle, Vauban soulignait le lien unissant démographie et puissance en déclarant : « *La grandeur des rois se mesure par le nombre de leurs sujets* ». Or, le triomphe de la modernité semble avoir relégué l'homme au second plan. De fait, en matière de géopolitique, le facteur démographique n'est-il pas devenu obsolète ? Alors qu'au fil du XX^e siècle, l'appréciation de ce facteur n'a cessé d'évoluer, l'annonce récente d'un « crash démographique » mondial semble répondre à la question.

En effet, la démographie demeure un facteur de puissance car l'évolution des populations modifie en permanence les équilibres géopolitiques.

1. La population comme symbole de puissance

Jusqu'aux années 1950, la population demeura un facteur évident de puissance.

Des arguments idéologiques furent évoqués par l'Allemagne nazie ou l'Italie fasciste : les grandes nations ayant de grandes destinées, il leur revenait de conquérir de grands espaces : le *Lebensraum* de F. Ratzl. Les théories raciales influencèrent alors la démographie.

En outre, le lien entre population et conscription resta longtemps déterminant. Que l'on songe à Staline interrogeant « *le pape, combien de divisions ?* » ou encore au général de Gaulle, rappelant que « *la France n'est pas seule* » ; disposant de son empire colonial, elle saura résister. Pour autant, la décolonisation débuta peu après. Pour les nouveaux États, l'amorce de la transition démographique fut concomitante à l'accès à l'indépendance. Rapidement les pays non alignés, de plus en plus peuplés, évoquèrent leur force démographique comme l'outil de leur revanche !

2. Des craintes malthusiennistes au problème de la dénatalité

Vers 1970, l'argument avait perdu de sa pertinence. Certains considéraient désormais qu'une population trop nombreuse devenait un frein au développement. En outre, les démographes prévoyaient une surpopulation mondiale. Aussi, des actions furent-elles menées, sous l'égide de l'ONU (40 programmes de contrôle des naissances en 1973) ou imposées par certains Etats : enfant unique en Chine, fiscalité contraignante en Inde... Mais depuis les années 1980, paraphrasant Vladimir Poutine, « *il nous arrive une grande catastrophe, la dénatalité !* ». La fécondité moyenne mondiale est en forte baisse : 2,5 enfants par femme dans le monde en 2005 contre 3,1 en 1995. En outre, l'espérance de vie continue de s'allonger. De fait, la population mondiale vieillit. Aussi, la Chine a-t-elle stoppé sa politique de l'enfant unique, pendant que le Japon devenait le laboratoire mondial du vieillissement (23 000 centenaires estimés en 2005).

Des déséquilibres démographiques croissants vont donc séparer les zones « âgées » (Europe, Amérique du Nord) des zones « jeunes » (Afrique, Asie centrale), générant des flux migratoires (subis ou souhaités), bouleversant les équilibres géopolitiques actuels.

3. Un vieillissement suicidaire

Dès 1994, pour Jacques Chirac « *le recul de la natalité porte en germe la baisse de notre compétitivité* ». De fait, le coût économique du vieillissement est fréquemment évoqué : financement des retraites, frais de santé liés au « 4^e âge », développement d'économies parallèles et d'activités illégales...

Sur le plan politique, l'évolution du poids ou de la structure démographique d'un pays reste lourde de conséquence. D'une nation vieillissante émerge une gérontocratie, peu dynamique, néfaste à la politique de puissance et au rayonnement d'un État. Par ailleurs, une population élevée sert d'argument dans l'évolution des représentations nationales (que l'on songe au nombre de députés européens allemands, ou aux réformes évoquées du CSNU).

Enfin, et plus essentiellement encore, les changements démographiques à l'œuvre influent sur les critères d'identité. Que l'on évoque la « guerre des berceaux » en Israël, la question des Serbes au Kosovo, l'intégration turque à l'UE, ou encore « le défi hispanique » aux États-Unis, l'impact géopolitique de la démographie reste prégnant à travers le monde.

Ainsi, contrairement à certaines idées reçues, la démographie demeure au cœur des relations étatiques, interétatiques, et transétatiques. L'Europe, en quête d'identité et de reconnaissance internationale ne saurait s'en affranchir.

Les bombardements stratégiques sur le Japon (1944-1945)

De juin 1944 à août 1945, les forces aériennes américaines, qui ne sont pas encore *US Air Force*, mais *US Army Air Forces* (c'est-à-dire qu'elles dépendent institutionnellement de l'armée de terre), mènent une immense offensive stratégique sur les îles métropolitaines japonaises. Cette entreprise suscite aujourd'hui encore des polémiques et des controverses d'importance, en ce sens qu'elle pose des questions de première grandeur : de quel poids a-t-elle pesé politiquement et militairement parlant dans la défaite de l'Empire nippon ? l'arme aérienne a-t-elle été près de gagner la guerre à elle seule dans ce cas précis, validant les théories chères à Douhet ?

Le poids politique et militaire de l'offensive aérienne stratégique

La décision d'attaquer le Japon par la voie des airs est d'abord un acte éminemment politique. Le président Roosevelt, depuis le raid de Doolittle sur Tokyo, en avril 1942, s'en montre un fervent partisan. Il y discerne d'abord l'opportunité de frapper la population nipponne, de lui faire sentir le poids de la guerre. Frapper le cœur de l'empire du Soleil levant s'identifie aussi, à ses yeux, à un acte de politique étrangère, un signe fort de soutien de la part de la puissante Amérique à l'allié chinois quelque peu défaillant, Tchang Kaï-chek. Aussi le locataire de la Maison Blanche s'inquiète-t-il régulièrement de l'avancement du programme du bombardier stratégique Boeing *B-29*, fer de lance de cette entreprise, et du moment auquel il pourra être mis en service pour faire son office.

L'intérêt affirmé des plus hautes autorités du pays pèse d'un poids non négligeable sur la politique militaire. Pressé par le président, le général Arnold, chef des *US Army Air Forces*, monte une première action depuis le territoire chinois, l'opération *Matterhorn*. Les *B-29* sont engagés sur la Mandchourie, Formose et le Japon à partir de 1944, mais les distances à franchir sont bien trop élevées, les résultats décevants et les pertes très lourdes. Ce n'est qu'à partir de l'automne, avec la conquête des îles Mariannes, que les Américains disposent enfin de bases suffisamment proches de Tokyo et des autres villes nipponnes, pour opérer dans de bonnes conditions.

Raids incendiaires de nuit

Les premières attaques depuis cet archipel sont lancées en novembre 1944, mais la doctrine américaine, fondée sur le bombardement de précision à haute altitude d'objectifs industriels, fait faillite. Au commencement de 1945, avec la décision de conduire des raids incendiaires de nuit à basse altitude, l'offensive aérienne sur le Japon prend une ampleur insoupçonnée. À Tokyo, en une seule nuit de mars, 100 000 personnes trouvent la mort et, une à une, jusqu'aux bombardements atomiques d'août, les grandes métropoles et les villes moyennes nippones disparaissent dans un déluge de feu.

À l'issue de la guerre, les *B-29* ont largué 133 000 tonnes de bombes (sur les 145 000 reçues par le Japon) et 900 000 civils ont péri sous les raids de l'aviation, sans parler de 1,3 million de blessés et de millions de délogés. Les agglomérations ont reçu plus de 90% des bombes lâchées sur le territoire japonais et 69 villes représentant plus de 21 millions d'habitants ont été en partie rayées de la carte. À la grande surprise des aviateurs, l'empire du Soleil levant n'en a pas pour autant capitulé sous le poids écrasant d'une offensive encore inédite dans les annales de la guerre aérienne.

Cette dernière remarque éclaire de façon en tout point remarquable une partie des fondements de l'entreprise. Les responsables des *US Army Air Forces* ont certainement bombardé le Japon dans le cadre d'une stratégie générale visant à hâter la fin de la guerre. Toutefois, ils ont également pensé qu'ils pourraient arriver à un tel résultat par la seule application de la puissance aérienne, en traduisant les théories de Douhet dans les faits.

Le général Arnold, dans le rapport qu'il fait publier au lendemain des hostilités, insiste avec vigueur sur le fait selon lequel l'aviation a joué un rôle décisif dans la reddition d'août 1945. La réalité est à l'évidence bien plus complexe. La puissance nipponne a été abattue par l'emploi conjugué d'un certain nombre de moyens militaires dont les forces aériennes stratégiques américaines ne sont qu'un des éléments. Sans doute, plus qu'en Europe, l'idée d'une indépendance prochaine fondée sur la recherche d'une victoire par la seule arme aérienne a-t-elle conduit en permanence la politique des *US Army Air Forces* à l'égard du problème japonais.

L'organisation de la justice

Gardienne des libertés et dispositif essentiel de l'État de droit, la justice impose que les agents publics comme l'ensemble des citoyens, puissent aisément s'en représenter les structures et les fonctions. Les juridictions ont vocation à garantir l'application par le pouvoir exécutif des lois votées par le Parlement. Les procès intéressant la puissance publique, mettant en cause sa responsabilité ou sanctionnant la mauvaise application d'un texte, ne sont pas confiés au même juge que les litiges intéressant les particuliers. S'il y a ainsi en France une dualité de juridictions – administratives et judiciaires – c'est le juge judiciaire qui incarne la « justice ».

En effet, la dualité de juridictions est issue de l'interprétation stricte de la séparation des pouvoirs qui a prévalu de la Révolution à la fin du XIX^e siècle et qui interdit au juge d'intervenir dans les fonctions administratives. Cette interdiction a suscité une juridiction spécifique émanant de l'Administration. Bien que celle-ci ait gagné son autonomie, cette proximité perdure et a fait du juge judiciaire le défenseur des libertés et de la propriété, d'où sa compétence spéciale en matière d'expropriation ou de voie de fait.

L'ordre judiciaire remplit une double mission, civile et pénale. **La justice civile**, qui règle les conflits d'ordre privé, est représentée par des juridictions distinguées en fonction de l'objet des litiges : le juge de proximité (litiges de moins de 4 000 euros), le tribunal d'instance (litiges de moins de 10 000 euros, de crédit à la consommation, d'état civil...) et le tribunal de grande instance (litiges de plus de 10 000 euros, divorce, filiation, immobilier...) pour les instances civiles classiques ; le tribunal de commerce, le conseil des prud'hommes, le tribunal des affaires de sécurité sociale et le tribunal paritaire des baux ruraux pour les juridictions spécialisées. **La justice pénale**, quant à elle, sanctionne les auteurs d'infractions et distingue ses juridictions en fonction de la nature des sanctions. Elle relève du tribunal de police (contraventions), du tribunal correctionnel (délits passibles d'emprisonnement jusqu'à dix ans, peines complémentaires, travaux d'intérêts généraux...) et de la Cour d'assise (crimes passibles de la réclusion jusqu'à la perpétuité). Il existe, en outre, des juridictions spécifiques pour le jugement des mineurs délinquants et pour la protection des mineurs en danger (maltraitance, fugue, absence des parents, prostitution...). Le système judiciaire

français est également caractérisé par **un double degré de juridiction** offrant la possibilité de juger chaque affaire deux fois, en fait et en droit. Le réexamen des affaires jugées en première instance est confié à la cour d'appel. Au-delà, si l'une des parties conteste le fondement juridique du jugement rendu, un pourvoi peut être formé auprès de la Cour de cassation qui vérifie si la loi a été correctement appliquée. Si ce n'est pas le cas, le jugement est cassé et renvoyé devant une cour pour un nouveau jugement au fond.

L'ordre administratif tranche, pour sa part, les litiges dans lesquels la puissance publique est partie. En première instance, le tribunal administratif juge toutes les contestations dirigées contre les actes et les décisions de l'Administration, à l'exception des affaires attribuées spécialement par la loi à d'autres juridictions administratives, comme le Conseil d'État. Ce dernier, plus haute juridiction de l'ordre administratif, vérifie, au même titre que la Cour de cassation, que les cours administratives d'appel (second degré) ont correctement appliqué les règles de droit. Il peut aussi statuer en premier et dernier ressort dans certains domaines, principalement en raison de leur importance, ou rendre des arrêts en qualité de juge d'appel. Il faut rappeler que le Conseil d'État a par ailleurs des fonctions purement administratives comme conseiller du Gouvernement.



Le Conseil d'État. DK

Si les principes généraux de répartition des compétences entre les deux ordres de juridictions paraissent simples, leur mise en pratique ne va pas toujours sans problème. Le Tribunal des conflits, composé paritairement de magistrats de l'ordre judiciaire et de membres du Conseil d'État, a été institué pour régler ces difficultés.

La France est un État de droit contraint, du fait de l'évolution de la société, à rechercher un juste équilibre entre des aspirations opposées ; et c'est aux juges, finalement, de trouver cet ajustement à travers les causes qui leur sont soumises : garantie des valeurs démocratiques et nécessité de l'ordre public pour le juge judiciaire, protection des citoyens vis-à-vis de la puissance publique et préservation des prérogatives de l'Administration au nom de sa mission d'intérêt général pour le juge administratif.

Les déchets nucléaires

La radioactivité est un phénomène physique naturel au cours duquel des noyaux atomiques instables se désintègrent en émettant de l'énergie sous forme de rayonnements et de particules matérielles⁽¹⁾. Les déchets nucléaires ou déchets radioactifs sont des résidus dont aucun usage n'est prévu dans l'état actuel des connaissances et dont le niveau d'activité ne permet pas, sans contrôle, l'évacuation dans l'environnement. Ils sont générés par les secteurs de la production d'électricité nucléaire (62,5 %)⁽²⁾, de la recherche (24,1 %), de la Défense (10,1 %), par certaines industries (3,1 %) et par les hôpitaux (0,2 %). Leur classification est élaborée suivant leur niveau de radioactivité⁽³⁾ et leur période radioactive⁽⁴⁾.

Les déchets de haute activité (0,2 % du volume et 91,68 % de la radioactivité) sont surtout issus de l'industrie électronucléaire et sont hautement radioactifs pendant plusieurs centaines de milliers d'années. Après recyclage du combustible nucléaire et en attendant un mode de gestion à long terme, les déchets sont encapsulés dans des matrices vitreuses coulées dans des conteneurs en acier inoxydable qui sont entreposés dans des installations ventilées.

Les déchets de moyenne activité à vie longue (4,4 % du volume et 8,2 % de la radioactivité) proviennent principalement des structures de combustibles usés et des résidus liés au fonctionnement des installations nucléaires.

Les déchets de faible et moyenne activité à vie courte (76,8 % du volume et 0,055 % de la radioactivité) sont majoritairement des déchets techniques comme des combinaisons ou des gants contaminés. Leur nocivité ne dépasse pas 300 ans. Pour éviter la dispersion de radioactivité, ces déchets sont solidifiés, enrobés de béton, de résine ou de bitume. Les conteneurs sont manipulables sans radioprotection et stockés dans des sites aménagés.

Les déchets de faible activité à vie longue (4,6 % du volume et 0,013 % de la radioactivité) regroupent les déchets « radifères »⁽⁵⁾ et « graphites »⁽⁶⁾. Ils sont entreposés sur place, notamment dans certains réacteurs arrêtés. L'étude de leur conditionnement est actuellement en cours.

Les déchets de très faible activité (14 % du volume et 0,031 % de la radioactivité) sont principalement issus de matériaux provenant du démantèlement d'installations nucléaires ou d'industries utilisant des matériaux naturellement radioactifs. Ils sont compactés, conditionnés et rangés dans des alvéoles creusées dans l'argile.

Le recyclage des combustibles nucléaires usés est un élément essentiel en amont de la gestion des déchets nucléaires. Il permet de mieux utiliser les ressources naturelles et de diviser par trois le volume des déchets à haute activité. Les axes de recherche actuels sont la séparation poussée et la transmutation qui ont pour objectif d'améliorer les procédés de traitement en diminuant les quantités d'éléments radioactifs à vie longue.

La radioactivité agit sur l'homme soit par irradiation externe, soit par contamination externe ou interne. Les effets des fortes doses sont des brûlures, nécroses, lésions vasculaires, cancers, pathologies liées à l'atteinte des défenses immunitaires voire des malformations génétiques. Au-delà du traumatisme collectif causé par la catastrophe de Tchernobyl, il convient de savoir que, même pour les déchets les plus radioactifs, les risques associés au stockage sont quasi nuls. Ceux liés au transport, au traitement et au conditionnement sont quant à eux contrôlés avec des procédures et une réglementation très rigoureuses.

Compte tenu de leur nature et des risques qu'ils présentent, les déchets nucléaires font l'objet de traitements les plus rigoureux et précautionneux possibles. De nombreux travaux de recherche sont en cours afin d'élaborer et de mettre en application les solutions les plus pérennes. Ainsi la France a choisi d'étudier la mise en service industrielle d'un stockage réversible en couches géologiques profondes à l'horizon 2025. La fusion nucléaire peut aussi être source d'espoir puisque ses produits ne sont pas radioactifs. Enfin, l'énergie nucléaire, en plus d'être de fait la seule solution de remplacement crédible actuellement face au pétrole pour de fortes productions, présente l'avantage de limiter les émissions de CO₂.

1. La nature des particules émises caractérise la radioactivité : particule α (noyaux d'hélium) pour la radioactivité α ; électrons pour la radioactivité β ; positons pour la radioactivité β^+ . La radioactivité artificielle peut également provoquer l'émission de neutrons.
2. Données de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) au 31 décembre 2004.
3. Il correspond à la quantité de rayonnements émis et s'exprime en Becquerels (1 Bq correspond à une désintégration par seconde).
4. Elle mesure le temps au bout duquel l'activité initiale est divisée par deux.
5. Surtout issus de l'industrie du radium et de ses dérivés.
6. Issus des centrales de la filière « graphite gaz » aujourd'hui démantelées.

La Chine communiste

Depuis un demi-siècle, la Chine cherche à combler son retard économique. De Mao Zedong à Deng Xiaoping, les dirigeants communistes chinois ont cherché à élaborer une « voie chinoise » vers le progrès, une voie qui soit spécifique. De l'utopie au réalisme, du repli à l'ouverture, cet objectif est demeuré constant.

Après la seconde guerre mondiale, la reprise de la guerre civile entre les nationalistes de Tchang Kaï-chek et les communistes de Mao Zedong aboutit à la proclamation, le 1^{er} octobre 1949, de la République populaire de Chine. Après avoir suivi le modèle soviétique de développement, la Chine inaugure, à partir de 1956, ses propres expériences de développement. Ce n'est pourtant qu'après la mort de Mao, en 1976, que la Chine s'ouvre sur l'extérieur et que les priorités économiques prennent le pas sur les priorités idéologiques donnant naissance à un modèle très original que les autorités chinoises ont baptisé « socialisme de marché ».

Au printemps 1956 est lancée la campagne des « Cent Fleurs » destinée à encourager la libre discussion. Des débats contradictoires sont organisés et aboutissent à une très vive critique du régime et du Parti communiste chinois (PCC). Le modèle soviétique n'a pas apporté les fruits escomptés. La priorité donnée à l'industrie lourde entre en contradiction avec la Révolution qui a été menée par les masses paysannes. La collectivisation des terres sur le modèle soviétique n'arrive pas à satisfaire les besoins d'une population en pleine expansion démographique. C'est alors que Mao décide d'élaborer une voie socialiste chinoise sur le mot d'ordre suivant : « *Marcher sur ses deux jambes* », c'est-à-dire continuer le progrès industriel sans négliger l'agriculture.

Mao lance le « Grand Bond en avant » censé faire rattraper la production d'acier du Royaume-Uni en 15 ans. Le programme est un échec, l'acier produit est de qualité médiocre et les paysans réquisitionnés pour le produire ne cultivent plus leurs champs, ce qui entraîne une grande famine et la mort de millions de personnes. Autre conséquence, la rupture avec l'Union soviétique, qui a supprimé toute aide, est consommée. Le conflit entre les deux pays n'est pas dû uniquement à des divergences d'ordre économique, mais aussi à des divergences diplomatiques, idéologiques. C'est un conflit de grandes puissances. Mao accuse les chefs soviétiques de trahir le marxisme. Mao se retire de la vie

publique mais conserve néanmoins le poste stratégique de président du bureau politique du parti communiste.

Une campagne pour rétablir la ligne idéologique de Mao aboutit à la Révolution culturelle (1966-1976). La mobilisation de masse, commencée et orchestrée par Mao, est menée contre les dirigeants du parti. En 1969, Mao Zedong reprend donc le pouvoir et déclare que la Révolution culturelle a été trop loin. Cependant, le groupe de personnes à l'initiative de la Révolution culturelle continue ses campagnes jusqu'à la mort de Mao, en septembre 1976, même si son influence sur les gardes rouges et la jeunesse décline depuis l'appel au calme de Mao.



Mao zedong. DR

À la mort du « Grand Timonier », les modérés, représentés par Deng Xiaoping, parviennent non sans mal à prendre le pouvoir en Chine. Le processus de réformes audacieuses entamé par Deng Xiaoping et poursuivi par son successeur Jiang Zemin, ainsi que le spectaculaire décollage économique des provinces côtières de la Chine, introduisent une nouvelle donne dans le continent asiatique. Longtemps restée en dehors de la croissance asiatique, la Chine accélère sa transition vers le capitalisme, mais le massacre de la place Tien Anmen montre que le passage à la démocratie est encore très loin d'être réalisé.

Aujourd'hui, le pays le plus peuplé de la planète affiche des ambitions stratégiques pour occuper la première place mondiale au milieu du XXI^e siècle et cela se traduit notamment par une modernisation de l'appareil militaire. Cette évolution a provoqué une dynamique de systèmes d'alliances où s'affrontent les intérêts contradictoires des États-Unis et des puissances régionales. La politique étrangère chinoise repose plus sur des considérations nationalistes qu'idéologiques. L'objectif principal des dirigeants de la Chine communiste est de récupérer des territoires sur les grandes puissances étrangères. « L'absorption pacifique » prônée par Xiaoping repose sur la constatation de la faiblesse des capacités de projection militaire de l'armée chinoise, la force de celle-ci provenant essentiellement de ses effectifs.

La Chine a résolument entamé un processus qui doit l'amener davantage vers l'économie de marché. Cette évolution est contrôlée d'une main de fer par les dirigeants communistes qui entendent rester maîtres du déroulement de la transition et de la stabilité du pays.

La révolution

Une révolution est un changement important et rapide dans la vie d'un peuple. Ces changements peuvent concerner aussi bien des aspects sociaux ou politiques que des aspects économiques ou techniques. La révolution est une transition entre un ordre ancien qui tombe en ruine et un ordre nouveau qui se fonde, cette transition est un moment violent, paradoxal, à la fois destructeur et fondateur. On parle ainsi de la Révolution française, qui a modifié en profondeur la structure sociale et le régime politique de notre pays ; de la Révolution industrielle, qui au milieu du XIX^e siècle a fait entrer l'Europe dans l'époque moderne ; ou bien encore de la révolution des mœurs qu'a connue le monde occidental dans les années 1960.

Ce mot vient du latin *revolvere*, verbe qui signifie « revenir en arrière, à son point de départ, changer, renverser ». Une révolution, au sens physique, est un mouvement en courbe fermée, qui renvoie au cycle des astres⁽¹⁾. En géométrie, cette notion définit la rotation complète d'un corps mobile autour de son axe. De manière plus abstraite, une révolution désigne un type de changement si brusque et important dans les domaines social, moral ou intellectuel, qu'il en opère une transformation complète.

La violence est intrinsèque à une révolution

Le changement révolutionnaire est donc un bouleversement absolu de l'ordre ancien au profit de l'ordre nouveau ; il est si brusque et si fondamental qu'il implique de la violence. Celle-ci est intrinsèque au mouvement révolutionnaire, elle en est l'auxiliaire indispensable.

La naissance des sociétés et des régimes politiques paraît impliquer une violence paradoxale, car à la fois destructrice et fondatrice. Comme l'a dit Marx dans le livre I du *Capital* : « *La violence est la sage-femme de toute vieille société grosse d'une nouvelle* ».

Les révolutions qui ont marqué la modernité politique

La modernité politique est fortement placée sous le signe de la révolution, puisque l'avènement des régimes qui eurent valeur de symboles pour toutes les autres nations – l'Angleterre, les États-Unis et la France – s'est fait à partir de leurs révolutions. En Angleterre, de 1650 à 1690, la monarchie absolutiste cède devant le régime constitutionnel, après plusieurs phases de violence.

L'indépendance des États-Unis en 1776 se confond avec la victoire sur le colonisateur britannique à l'issue d'une longue insurrection. La Révolution française de 1789 n'a pu se faire que moyennant une prise d'armes par le peuple et la bourgeoisie à l'encontre du roi et de la noblesse. Dans chacune de ces révolutions, les sociétés modernes ont été dans l'incapacité de se transformer progressivement⁽²⁾. La révolution serait donc une évolution qui impose une négation de la période qui la précède. Ainsi, elle est un mode paradoxal de déroulement du devenir et d'avènement de l'avenir, qui rend la nouvelle société toujours sujette à contestation.

Quelques passages de référence sur cette notion

- **Maximilien de Robespierre**, *Sur les principes du gouvernement révolutionnaire* : « La révolution est la guerre de la liberté contre ses ennemis ». Sous la Terreur, la Révolution française s'est pensée comme une guerre nécessaire, au sein de laquelle la violence n'est ni hasardeuse ni gratuite, mais permet à la société nouvelle de naître de l'ancienne, en défendant les armes à la main les frontières nationales attaquées par les princes exilés favorables à l'ordre aristocratique et ennemis de l'abolition des privilèges.

- **Karl Marx et Friedrich Engels**, *le Manifeste du parti communiste* (1848) : les auteurs en appellent dans ce texte à la révolution opérée par le prolétariat exploité par la bourgeoisie, en vue de l'avènement de la société communiste. La violence est le moteur pour que s'instaure le nouvel ordre.

- **Alexis de Tocqueville**, *L'Ancien Régime et la Révolution* (1856) : l'auteur conteste l'interprétation selon laquelle la Révolution française correspondrait à l'avènement de quelque chose de radicalement nouveau ; si la Révolution s'est opérée dans la violence, ce qu'elle a explicitement apporté existait déjà de manière peu visible, mais certaine. Les rois de France avaient déjà opéré la centralisation administrative qu'elle revendique ; ce sont des causes accidentelles qui auraient engendré la Révolution. D'une manière plus générale, la révolution n'est pas un mode de transformation aussi fécond qu'on le dit, elle serait peut-être même une illusion. La rupture violente ne peut permettre la fondation d'un ordre nouveau et légitime car violence et légitimité ne sont pas compatibles.

1. Copernic a écrit, en 1543, *De la révolution des orbés célestes*, pour expliquer le système héliocentrique.

2. « Progressivement » vient du mot « progrès » qui est une transformation lente ou graduelle qui n'implique pas de rupture ni de violence.

Romain Rolland :

Européen avant l'heure



DR

Mort à 78 ans, Romain Rolland laisse une œuvre considérable, à laquelle s'ajoute une correspondance avec les « Grands » de son époque, dont on estime aujourd'hui qu'il faudra encore une cinquantaine d'années avant sa publication intégrale ! L'écrivain humaniste, dramaturge, musicologue et germanophile, qui resta au-dessus de la mêlée lors de la guerre de 1914-1918 – au nom d'un pacifisme européen – s'attira l'enthousiasme de quelques-uns en même temps que la haine de beaucoup d'autres.

Avant de se consacrer à la littérature, il enseigna. Reçu à l'École normale supérieure en 1886, agrégé d'histoire en 1889, il est professeur aux lycées Henri-IV et Louis-le-Grand, puis à l'École française de Rome où il découvre les chefs-d'œuvre de l'art italien. C'est aussi en Italie qu'il rencontre Nietzsche et Wagner, avec qui il se lie d'amitié. Sa pensée va s'en trouver influencée.

À son retour en France, il passe son doctorat *ès lettres*, enseigne l'histoire de la musique à la Sorbonne, puis l'histoire de l'art à l'École normale supérieure, notamment à Charles Péguy⁽¹⁾, qui le publiera dans sa revue *les Cahiers de la quinzaine*. Plus tard, il consacrera à son tour un livre à Charles Péguy.

Son humanisme, axé sur un idéal à la fois patriotique et international, le conduit à écrire dix-huit pièces dramatiques à caractère populaire entre 1898 et 1939. La première, *les Loups*, s'inspire de l'affaire Dreyfus. Mais ce sont les biographies de Beethoven, de Michel-Ange et de Tolstoï qui lui apportent quelque notoriété. Puis c'est avec son célèbre *Jean-Christophe*, premier « roman-fleuve » (expression qu'on lui doit) de la littérature contemporaine, qu'il découvre la célébrité. Entre 1903 et 1912, il développe en dix volumes une épopée moderne, dans laquelle il met en scène un jeune homme pris dans les filets de l'histoire. *Jean-Christophe* lui vaut le **Grand prix de l'Académie française**. Sans être autobiographique, le personnage incarne les préoccupations de l'écrivain, qui confiera à un ami, que dans cette œuvre il a voulu s'acquitter d'un triple devoir : exprimer sa reconnaissance à la musique, affirmer sa foi en l'unité européenne, et exhorter la conscience des peuples.

La guerre de 1914 éclate. Il vit alors en Suisse et, pour des raisons de santé, n'est pas mobilisable. Tout en se consacrant à des organisations caritatives, il rédige de nombreux articles réunis sous le titre de l'un d'eux, « **Au-dessus de la mêlée** », dans lesquels il exprime avec détermination un neutralisme fondé sur la primauté des valeurs de l'art et de l'esprit. Ces écrits lui valent le **prix Nobel de littérature** en 1916. Il est alors mondialement connu, tant par ses œuvres (trente-huit entre 1888 et 1912) que par ses relations privilégiées avec Gandhi. Pourtant, en refusant de se joindre aux mouvements socialistes et nationalistes qui se forment, il s'attire l'inimitié de certains politiques et intellectuels influents. Il essaie de réunir par-delà les frontières artistes, intellectuels et savants renommés français, anglais et allemands, et tente de fonder une **Communauté des esprits libres d'Europe**. L'entreprise est difficile. L'exaltation nationaliste est à son comble des deux côtés de la frontière. Accusé par la presse française de défaitisme, voire de trahison, il n'est plus édité, son œuvre est ignorée. En 1917, il écrit deux articles que seul Péguy publiera : « Aux peuples assassinés » et « Clérambault, histoire d'une conscience libre pendant la guerre ».

Pourtant, dès la mort de Jaurès, Romain Rolland, reconnu comme l'écrivain de la « **conscience de l'Europe** » par nombre d'intellectuels en Suède, en Italie, au Portugal et en Russie, s'attire la sympathie des esprits libres de l'époque tels que Stefan **Zweig**, Herman **Hesse**, Panait **Istrati**, Maxim **Gorki**, Sigmund **Freud**, Albert **Einstein**, Bertrand **Russel**, Georges **Duhamel**, Albert **Schweitzer**, ou Marie **Curie** (avec qui il se bat pour la libération de Sacco et Vanzetti).

En 1923, il fonde la revue *Europe*. C'est dans le même esprit qu'il apporte son soutien à la révolution russe, dont il partage alors la grande espérance ! S'il tente lors de sa rencontre avec Gandhi (1931) de concilier la pensée de l'Inde avec celle de Moscou, il se ravise après 1935 lorsque, invité par Gorki, il rencontre Staline. Après s'être entretenu avec ce dernier, Romain Rolland déclare le personnage aussi révoltant que Mussolini ou Hitler, qu'il dénonçait comme monstre et ennemi de l'humanité dès 1933, et de qui il refusa d'accepter le prix Goethe.

En plaidant avant l'heure la cause d'une Europe unie, Romain Rolland, marginalisé par la France jusqu'à sa mort en 1944, demeure un auteur peu médiatisé et peu lu. Il est pourtant considéré par bon nombre d'historiens comme un des fondateurs de l'idée européenne moderne et fait, en 2004, l'objet de colloques et de célébrations nationales.

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 5, septembre 2003, Péguy tel qu'on l'ignore.

L'Ange bleu

Drame allemand réalisé en 1930 par Joseph von Sternberg, *l'Ange bleu* met en scène la tragique déchéance d'un professeur rongé par sa passion pour une chanteuse de cabaret incarnée par Marlène Dietrich. Grâce à ce rôle de Lola-Lola, l'actrice, encore méconnue, fut catapultée au firmament des stars d'Hollywood où elle partit faire carrière et devint un des plus grands mythes du cinéma.

Célibataire endurci dont les mœurs sont conformes aux exigences de son statut, le professeur Rath enseigne dans le lycée d'une petite ville de province. Il y mène une existence ascétique mais, lorsqu'il découvre que certains de ses élèves fréquentent *l'Ange bleu*, un cabaret de mauvaise réputation, le professeur décide de s'y rendre pour ramener ses élèves dans le droit chemin.

C'est là que le savoir se heurte à l'art : Rath, pourtant obtus, tombe immédiatement sous le charme de Lola-Lola, l'impudique chanteuse « *de la tête aux pieds faite pour l'amour* ». Métamorphosé en amoureux fou, le professeur épouse ce diable en porte-jarretelles qui, en apparence, le fait renaître à la vie en éveillant en lui l'amour. Sa passion dévorante l'amène à abandonner le professorat pour suivre la troupe d'artistes de *l'Ange bleu*. L'illustre docteur en littérature se transforme en clown pitoyable et sans talent. Victime de son désir, envoûté par la magnétique Lola-Lola, sex-symbol étourdissant et allumeuse ambiguë, le professeur court à sa perte avec un masochisme tenace essayant toutes les avanies tel un pathétique ver de terre amoureux d'une étoile inaccessible et dominatrice. Il croit s'envoler pour le Paradis mais son mariage le précipite dans une descente aux Enfers dont l'issue lui sera fatale. Agrippé à son ancien bureau d'enseignant, l'époux trompé et humilié succombe à une crise d'apoplexie.

Ce duo mythique représente la clé de voûte du premier chef-d'œuvre du cinéma parlant allemand et devant l'imposant charisme de Marlène Dietrich, Emil Jannings, interprète du professeur Rath, fait une remarquable prestation. Cependant, face à la montée du nazisme, Marlène Dietrich préféra émigrer aux États-Unis alors que Emil Jannings en épousa l'idéologie et devint même l'acteur favori du *Führer*.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

Le traité de Rome

Le 25 mars 2007 a été l'occasion de célébrer le cinquantième anniversaire de la signature du traité de Rome⁽²⁾, élément fondateur de la construction européenne. Prenons conscience de tout le chemin parcouru pour parvenir au modèle actuel comprenant 27 pays depuis le 1^{er} janvier 2007.

Le 25 mars 1957, l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas signent à Rome deux traités. Le premier crée la Communauté économique européenne (CEE), le second crée la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom).

La CEE, par l'établissement d'un marché commun et le rapprochement progressif des politiques économiques des États membres, a pour objectif de promouvoir le développement des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté. La Communauté Euratom est d'une nature différente. Il ne s'agit pas de mettre en commun des activités économiques déjà existantes, mais de contribuer à la formation et à la croissance d'une industrie nucléaire européenne.

Prenant pour base le traité CECA⁽³⁾, le traité de Rome élargit le champ de la coopération supranationale et relance ainsi la construction européenne, ralentie par l'échec, en 1954, du projet politique de Communauté européenne de défense (CED). Le domaine économique, moins sujet aux résistances nationales, apparaît comme un champ consensuel de coopération.

En matière de droit, ce n'est pas avec le traité de Maastricht ou le traité d'Amsterdam que le droit communautaire a acquis une valeur supérieure au droit national. C'est l'interprétation du juge européen des dispositions du traité de Rome qui a conduit à cette primauté.

Depuis 2005 et le rejet de la Constitution européenne par la France et les Pays-bas, l'Union européenne se cherche une destinée. En rappelant ce qu'elle a été, ce que furent ses ambitions, le chemin parcouru et ce qu'elle a pu offrir, notamment la paix, aux lendemains de la seconde guerre mondiale, on peut penser qu'une nouvelle dynamique s'imposera afin de poursuivre l'aventure commencée.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

2. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 37, mai 2007, *La construction européenne*.

3. Communauté économique du charbon et de l'acier.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Apprendre par cœur ou le vestige d'une tradition ancienne.

« *Savoir par cœur n'est pas savoir : c'est tenir ce qu'on a donné en garde à sa mémoire.* »,

Montaigne, extrait des *Essais*.

Si les méthodes pédagogiques ont pour volonté de révolutionner en permanence l'apprentissage du savoir, à certaines étapes, souvent jugées douloureuses, le bachotage est inévitable. Apprendre « **par cœur** » ne signifie pas alors pour autant apprendre par goût ou avec passion. Non ! Cette expression, apparue vers 1200, est tout simplement le dernier vestige d'une symbolique ancienne, héritée des Romains. En effet, si pour nous le cœur est le siège des sentiments et des émotions, pour eux c'était aussi celui de l'intelligence, de la mémoire, de la volonté. Aussi le cœur du problème est-il bien souvent d'avoir le cœur à apprendre par cœur.

« *Apprendre par cœur ; ce mot me plaît. Il n'y a guère en effet que le cœur qui retienne bien, et qui retienne vite.* »

Marie-Jean Hérault de Séchelles, Extrait de *Réflexion sur la déclamation*.